

MOTION
POUR LA STÉRILISATION DES CHATS PAR LEURS PROPRIÉTAIRES
SUR LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

Dans le cadre du plan de stérilisation mis en place par la ville depuis le 22 octobre 2020, visant à gérer les populations de chats errants sur la ville, le conseil municipal de la ville des Pennes-Mirabeau appelle l'ensemble des particuliers propriétaires de chats à les faire stériliser du moment que ces derniers ont accès au domaine public communal, afin de ne pas repeupler les populations déjà existantes et mettre en péril le plan de stérilisation mis en place par la municipalité.

L'objectif est d'éviter la reconstitution des populations félines errantes, ce qui compromettrait l'efficacité du plan de stérilisation mis en place.

Considérant qu'un couple de chats non stérilisés peut engendrer, en cinq ans, une descendance atteignant 10 000 individus,

Considérant que la stérilisation permet de stabiliser les populations félines, réduisant ainsi les nuisances telles que les marquages urinaires, les miaulements en période de chaleur, et les altercations entre congénères,

Considérant l'impact négatif de la prolifération des chats sur la biodiversité, en particulier sur les populations d'oiseaux,

Considérant qu'un animal est considéré en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété, sans surveillance, contrôle ou direction de son propriétaire,

Considérant qu'il est interdit de laisser divaguer des animaux domestiques,

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci (article L211-23 du code rural et de la pêche maritime),

Considérant les obligations des propriétaires envers leurs animaux,

Il convient d'appeler l'ensemble des propriétaires de chats résidant sur la commune des Pennes-Mirabeau de procéder à la stérilisation de leur animal si celui-ci accède au domaine public, afin de préserver l'efficacité du plan de gestion des populations de chats errants.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL